

## **SEANCE DU 18 décembre 2009**

CONVOCAION du 11 décembre 2009

COMPTE-RENDU AFFICHE le 21 décembre 2009

Le dix-huit décembre deux mille neuf, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

**ETAIENT PRESENTS**: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

**ETAIT ABSENTE** : Mme ANGOT Sylvie, excusée, qui donne pouvoir à Monsieur NOYELLE

Mme Roselyne HEMART a été élue **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

### ***LA SEANCE EST OUVERTE***

#### **ACHAT PAR LA CCI D'AMIENS D'UN CHEMIN DANS LA ZAC JULES VERNE : MODIFICATION DE LA SURFACE A ACQUERIR. ACCEPTATION DE L'INDEMNITE. AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE TRANSLATIF**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 octobre 2009 par laquelle l'Assemblée l'avait autorisé à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens qui va développer l'aménagement de la ZAC Jules Verne –secteur Nord- le long de la rocade Nord-Est la vente d'une partie de la parcelle ZE 48 pour une superficie de 22 a 84 ca. Cette acquisition a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2006. Le géomètre a effectué le travail préparatoire sur le terrain et a déterminé que la surface à acquérir n'est que de 22 ares 23. Par conséquent, la transaction s'effectuera moyennant la somme de 7.002,45 €, toutes indemnités comprises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **d'accepter l'indemnité de 7.002,45 € proposée par la CCI d'Amiens**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom tout document nécessaire à la cession des parcelles, en particulier l'acte notarié.**
- **de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES ALENCONS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat des Alençons, dont le siège est à Petit-Camon, s'est prononcé en faveur de la modification de ses statuts.

Les modifications sont les suivantes :

- notion de conseil d'administration, remplacé par un comité syndical composé des délégués des Communes
- prise en compte des derniers chiffres de population connus pour déterminer la cotisation syndicale de chaque commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications proposées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire et les modifications des statuts du Syndicat des Alençons proposées, d'y renouveler son adhésion.**

## **EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.G.E. DES COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser une extension du cimetière communal, l'actuel étant devenu trop exigu (plus de concessions disponibles) et dépourvu d'un colombarium et d'un jardin du souvenir. Il ajoute que l'absence de parking oblige le stationnement des véhicules le long du CVO 1 dans des conditions de sécurité très aléatoire, incompatible avec le trafic supporté par cette voie, devenue voie métropolitaine.

Monsieur le Maire explique les règles qui président à l'attribution de subventions DGE, en particulier le non-commencement des travaux auquel la Commune doit s'obliger avant réception d'un avis indiquant que le dossier est recevable et qu'il est complet ; ce délai est au maximum de 3 mois à compter du dépôt des dossiers, pour le 31 mars 2010 au plus tard.

Monsieur le Maire présente le dossier d'extension qui a été élaboré par une commission du Conseil Municipal élargie à quelques habitants (l'ancien Maire, un ancien conseiller municipal et un spécialiste des cimetières qui réside dans la Commune). Cette commission élargie s'est attachée les services d'un cabinet d'études comprenant un bureau d'études spécialisé et un paysagiste. Le projet concerne la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux dont l'appel d'offres sera lancé en juin 2010 et la mise en chantier sitôt le marché attribué et pour une durée de 6 mois environ:

- L'extension du cimetière avec une soixantaine de concessions, un jardin du souvenir avec colombarium et cavurnes
- La réalisation du parking paysagé

La seconde tranche sera réalisée dans un délai de 10 à 15 ans quand les emplacements créés seront attribués.

L'estimation des travaux subventionnables HT dont sont exclus le parking et le colombarium est proposée à :

Travaux préparatoires	11.500,00 €
Portail, clôtures et haies	41.300,00 €
Aménagement nouveau cimetière (sauf colombarium)	133.700,00 €
Honoraires de la maîtrise d'œuvre (6%)	11.190,00 €
Imprévus (5%)	9.884,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>207.574,50 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **d'approuver le projet présenté**
- **de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des Communes**
- **d'arrêter le plan de financement suivant :**

Subvention Etat DGE :	51.893,62 €
Part revenant au Maître d'ouvrage (pris sur les fonds libres)	155.680,88 €
TVA sur l'ensemble ( pris sur les fonds libres)	40.684,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>248.259,10 €</b>

- **de s'engager à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet et d'accepter toutes modifications de son plan de financement en cas de non-obtention de la subvention DGE sollicitée ou obtention partielle**

## **BALAYAGE DES CANIVEAUX TRANSFERT DU MARCHE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 mars 2003, il a été autorisé à signer un contrat avec la Société SITA Normandie-Picardie pour le balayage des caniveaux des rues de la Commune. La Société s'est réorganisée et la Commune dépend maintenant de la direction SITA Nord, si bien qu'il convient de passer un avenant de transfert du contrat. Bien entendu, les termes du contrat de balayage ne changent pas.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert du contrat de balayage de la Sté SITA Normandie Picardie au profit de la Sté SITA Nord.**

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **1. résultats définitifs du recensement général de la population :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'INSEE les résultats définitifs du recensement faisant apparaître que la population légale de Glisy est arrêtée à 571 habitants après réintégration de bulletins de population comptée à part (étudiants de moins de 25 ans)

A 21 heures 25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Suivent les signatures au registre